Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251128-25_11_14-DE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N° 25-11-24

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre novembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Jean-Baptiste CHEVE, Bruno DELAUNAY, Nicolas KLUTCHNIKOFF, Gérard JOLY, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean BOUTIN, François SALES, Corine ORHANT, Jean-Michel LAFOND, Magalie PETEL, Hervé LE CAM, Marylène LETORT, Gilles GAUTIER, Vincent SAULNIER, Sylvie LERUSSARD, Jean-Patrick DESGUERETS, Jean-René HOUSSIN, Patrick ROULLE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Ronan MICHEL (pouvoir à Gérard JOLY), Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Olivier ATHANASE (pouvoir à Patrick ROULLE)

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

25-11-14. PERSONNEL_ SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- **Direction des infrastructures et de l'espace public – Service Infrastructures-logistique entretien**

Suite à la mutation d'un agent titulaire à temps complet et deux agents titulaires à temps non complet exerçant au sein du service Infrastructures-logistique entretien et à la vacance de leurs postes permanents, il convient de remplacer ces agents.

Considérant les besoins du service et afin de permettre le lancement des procédures de recrutement et répondre aux besoins du service, Monsieur le Maire propose à l'assemblée à compter du 1er novembre 2025 :

- La création d'un poste à temps complet pouvant relever des cadres d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise.
- La création d'un poste à temps complet pouvant relever du cadre d'emplois des adjoints techniques.
- La suppression d'un poste d'adjoint technique à 28/35ème.
- La suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 27.50/35ème.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251128-25_11_14-DE

Conformément aux dispositions prévues par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et de son décret d'application 2019-1414 du 29 décembre 2019 et à l'issue d'une procédure respectant le principe d'égalité d'accès aux emplois publics, le recours à un contractuel est envisageable.

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les propositions du Maire ;
- **Modifie** le tableau des emplois ;
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme

Délibération certifiée exécutoire

Pour le Maire et par délégation

Hervé-Pierre MALTRUD

Directeur Général des Services

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine)

Délibération publiée le : 28/11/2025

Délibération transmise le : 28/11/2025